

Contrôle établi le \_\_\_\_\_

POINTS À CONTRÔLER	VÉRIFICATION SATISFAISANTE		
	oui	non	sans objet
<b>1) Mesures générales</b>			
Accès libres			
Déchets évacués :			
Une fois par jour			
Une fois par semaine			
Absence de tous déchets ou matières combustibles à moins de 10 mètres du bâtiment			
Issues de secours signalées			
Personnel formé au maniement des moyens de protections (extincteurs et robinets d'incendie armés )			
Interdiction de fumer			
signalée			
respectée			
Procédure permis de feu respectée			
<b>2) Moyens de protection et de défense contre l'incendie</b>			
a) Extincteurs mobiles			
vérifiés annuellement			
signalés			
accès dégagé			
b) Robinets d'incendie armés			
verifiés annuellement			
signalés			
accès dégagé			
c) Poteaux d'incendie			
accès dégagé			
état général			
<b>3) Mesures de prévention</b>			
installations électriques			
a) Armoires			
accès dégagé conducteurs en bon état			
fermetures des portes			
b) Installations			
vérifiée annuellement			
fils dénudés			
gainés appropriées			
<b>4) Stockage</b>			
Produits inflammables			
Cuves de rétention			
Quantité de stockage			
À l'intérieur du bâtiment			
Dans un local spécifique ordinaire			
Dans un local à l'épreuve du feu			
Signalé et étiqueté			
Surélevé par rapport au sol			
<b>5) Chauffage appareils de chauffage</b>			
Chaudière			
À l'intérieur du bâtiment			
En local spécial			
Abords dégagés			
Accès libres			